

conge parental suivi par un conge sabbatique

Par framboise, le 19/04/2011 à 11:38

Bonjour

J ai travaille 7,5 ans dans la meme entreprise avant de prendre un un premier conge parental d une duree de 2 ans, suivi par un second

conge parental d une duree de 3 ans (donc ma duree totale d absence se monte a 5 ans).

J arrive a la fin de ce second conge parental et je souhaite

le faire suivre par un conge sabbatique d un an.

Est ce que mon employeur a le droit de me refuser cette demande de conge ?

Merci par avance pour votre reponse

Cordialement

Framboise

Par micpaq, le 19/04/2011 à 11:57

BOnjour,

Votre employeur ne peut refuser le congé sabbatique dès lors que vous réunissez les conditions d'ancienneté pour l'obtenir (voir fiche), mais il peut reporter la date de départ.

Par framboise, le 19/04/2011 à 12:07

Merci beaucoup pour votre reponse!

Framboise

Par P.M., le 19/04/2011 à 13:44

Bonjour,

Si l'on lit bien le dossier, l'employeur peut aussi le refuser :

[citation]Quelle peut être la réponse de l'employeur ?

L'employeur informe le salarié par lettre recommandée avec accusé de réception, soit de son accord, soit du report du congé, **soit de son refus, qui doit être motivé**.[/citation]

Par micpaq, le 19/04/2011 à 14:21

EXACT

C'était pour voir si tout le monde lisait bien les fiches!

Par **P.M.**, le **19/04/2011** à **14:37**

Non seulement les fiches mais le Code du Travail aussi...